



---

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Soutenez l'ambition des élèves  
de la maison d'éducation de la Légion d'honneur  
de Saint-Denis

---

# LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Établissements d'enseignement public placés sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur, les maisons d'éducation accueillent en internat 1 000 élèves de collège, lycée (dont filière STMG) et post-bac, BTS de commerce international et classes préparatoires littéraires.

Ouvertes aux filles, petites-filles et arrière-petites-filles de décorés de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ont une réussite de 100 % au brevet, au bac et au BTS. Près de 70 % des élèves de khâgne intègrent les écoles les plus prestigieuses.

Ces résultats illustrent la vocation des maisons d'éducation : offrir à des élèves motivées et méritantes des conditions de travail propices à l'excellence, favoriser l'ouverture intellectuelle dans un cadre d'éducation rigoureux, encourager l'effort individuel et la dynamique collective. Sont cultivées les valeurs communes des ordres nationaux : estime de soi, respect des autres, civisme, effort et, naturellement, mérite.

Le collège est situé aux Loges à Saint-Germain-en-Laye, le lycée et les classes de post-bac à Saint-Denis.

## PAROLES D'ÉLÈVES



« La filière STMG de la maison d'éducation présente de nombreux avantages : des effectifs réduits en classe, une équipe spécialement dédiée aux élèves, un enseignement concret basé sur des cas pratiques, et la possibilité d'effectuer de multiples sorties et des voyages scolaires, notamment à l'étranger. Le stage que nous devons réaliser en 1<sup>ère</sup> constitue une véritable opportunité pour affiner notre projet d'orientation. »

—  
**Rose, élève de terminale STMG**

« Le BTS nous offre la possibilité de réaliser un stage de 3 mois à l'étranger et de faire des voyages d'étude. Il nous conduit à la réalisation de projets communs et de dossiers professionnels individuels qui s'appuient à la fois sur les acquis académiques et sur nos expériences en entreprise. La maison d'éducation nous offre un cadre de vie propice au travail car nous disposons de salles de cours et d'informatique 24h/24h. »

—  
**Agathe, étudiante en BTS de commerce international**

# POURQUOI SOUTENIR NOS ÉLÈVES DE STMG ET DE BTS ?



Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur ont une vocation sociale depuis leur création par Napoléon en 1805. Aujourd'hui 30 % de nos élèves sont dispensées pour tout ou partie du taux de pension. L'institution soutient également des élèves issues de familles fragilisées ou éloignées géographiquement.

L'ouverture sur la vie économique et sur l'étranger qu'exigent le bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) et le BTS de



commerce international nécessite des équipements numériques, des abonnements à des revues spécialisées et à des outils d'apprentissage des langues étrangères.

Les élèves de BTS doivent compléter leur formation théorique par des stages à l'étranger, des voyages d'études et des découvertes d'entreprises qui mobilisent des fonds importants (déplacement, logement, vie quotidienne).

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LA DESTINATION

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Elle est dûe par les entreprises, qui peuvent en choisir la destination et ainsi décider de soutenir un projet éducatif ou social.

**Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68% de la masse salariale de votre entreprise.** Depuis 2020, les modalités de la collecte évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir ».

Désormais votre contribution se répartit entre :  
- **une fraction de 87%**, destinée au financement de l'apprentissage et versée à un OPCO ;

- **une fraction de 13%**, appelée « solde de la taxe d'apprentissage », destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur.

**La maison d'éducation de Saint-Denis est habilitée à percevoir le solde de 13%.** La somme à régler est calculée sur la masse salariale brute de 2020.

# OÙ ET QUAND VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

---

Vous devez  
acquitter la taxe  
d'apprentissage  
le 31 MAI 2022  
au plus tard.

## UNE DÉMARCHE EN DEUX TEMPS

---

1

---

### Versement :

Votre contribution doit être réglée directement à la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Elle s'effectue par virement avec la mention « **taxe d'apprentissage MELH** »

SIRET : 180 000 010 00017  
IBAN : FR76 1007 1750 0000  
0010 0500 212

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : Grande chancellerie de la Légion d'honneur

2

---

### Courriel :

En parallèle de votre versement, vous devez adresser un courriel à [agence.comptable@legiondhonneur.fr](mailto:agence.comptable@legiondhonneur.fr) afin de recevoir l'attestation de votre versement.

Ce courriel doit mentionner :

- le montant de votre versement
- la date de votre versement
- vos coordonnées postales

## CODE ÉTABLISSEMENT

---

La maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage et figure comme telle sur les listes préfectorales.  
Code établissement (UAI) : 0930863h

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

---

Olwen de Cacqueray  
au 01 48 13 13 33  
ou par mail :  
[taxedapprentissage@  
legiondhonneur.fr](mailto:taxedapprentissage@legiondhonneur.fr)

